

## **Convention régissant l'utilisation de la carte VISA prépayée PRIZM de CanaCash Financial Services**

1. La présente convention régissant l'utilisation de la carte prépayée VISA constitue une convention ayant force obligatoire entre CanaCash Financial Services Ltd (« CanaCash ») et vous (le « client ») en ce qui concerne les conditions d'utilisation de la carte prépayée VISA qui vous a été fournie par un distributeur agréé (« distributeur ») de CanaCash. En acceptant votre carte provenant du distributeur (lieu où vous avez acheté votre carte), vous acceptez les présentes modalités et conditions. Dans la présente convention, les mots « vous » et « votre » désignent le client et toute personne utilisant la carte. Nous vous recommandons de conserver un exemplaire de cette convention avec vos dossiers importants.

2. Le distributeur vous fournira une carte VISA prépayée PRIZM provisoire (« carte instantanée ») émise par CanaCash. Par la suite, on vous postera automatiquement, à l'adresse que vous nous avez fournie, une carte VISA prépayée permanente (« carte permanente ») portant votre nom. Dans la présente convention, le mot « carte » désigne tant la carte instantanée que la carte permanente. La carte instantanée PRIZM vous servira de carte pendant trente (30) jours suivant son achat ou jusqu'à la date d'activation de la carte permanente, si cette date est antérieure. Vous devez apposer immédiatement votre signature à l'arrière des cartes dès leur réception et avant d'en faire l'utilisation. En signant et en utilisant votre carte, vous vous engagez à respecter les modalités et conditions de la présente convention.

### **PROPRIÉTÉ**

3. La carte est la propriété d'All Trans Financial Services Credit Union Ltd. (All Trans) et demeurera la propriété d'All Trans. Vous avez le droit d'utiliser la carte à condition de respecter les modalités et conditions prévues par la présente convention et modifiées de temps à autre. Vous consentez à retourner immédiatement la carte à CanaCash de la façon prescrite par CanaCash aussitôt que CanaCash vous en fait la demande. La carte est fournie uniquement à vous, le client. Vous n'avez pas le droit de vendre, céder ou transférer la carte à une tierce partie.

### **UTILISATION**

4. Vous vous engagez à utiliser la carte uniquement à des fins légales. Vous pouvez utiliser tout solde disponible de la carte pour acheter des biens et services chez tout marchand qui accepte les cartes VISA (transactions au point de vente). La carte comprend un numéro d'identification personnel (NIP) et peut être utilisée pour accéder au solde disponible de la carte et retirer de l'argent comptant à un guichet automatique bancaire affichant le symbole « PLUS ». Lorsque vous utilisez la carte, le montant de l'achat ou de l'opération, y compris tous frais s'y appliquant, sera déduit du solde disponible associé à votre carte. La carte peut aussi être utilisée pour d'autres services offerts au client de temps à autre par CanaCash. Pour retirer de l'argent comptant, la carte instantanée et la carte PRIZM personnalisée ne peuvent être utilisées qu'à un guichet automatique bancaire affichant le symbole « PLUS ».

5. La carte sera valide et utilisable lorsqu'il est chargé avec des fonds (s'il vous plaît voir les articles 12 et 13 du présent document pour plus d'informations). La carte peut être valable et utilisable lorsqu'il est chargé pour un maximum de 60 mois. Le titulaire de la carte doit avoir atteint l'âge de 16 ans ou plus et

doit respecter la limite d'une seule carte par personne. Pour établir et conserver le solde de la carte, vous devez fournir des fonds directement au distributeur (lieu où vous avez acheté votre carte) ou en ligne par Interac. Le versement de tout montant pour réapprovisionner la carte sera ci-après appelé « chargement de la carte ».

Après le chargement de la carte, la somme versée (moins les frais applicables) sera disponible immédiatement après la confirmation du chargement par CanaCash. Le solde de la carte instantanée ou de la carte permanente ne peut en aucun temps excéder 5 000 \$. Le montant maximal par chargement est de 2 500 \$, que le chargement soit effectué chez le distributeur (lieu où vous avez acheté votre carte) ou en ligne à partir d'un compte en banque, à l'aide d'Interac. Vous ne pouvez charger votre carte plus de deux (2) fois par jour (période de 24 heures). Des frais supplémentaires s'appliquent à tout chargement par Interac. Tout chargement qui augmenterait le solde de la carte à plus de 5 000 \$ ne sera pas traité.

Le montant minimal de chargement est de 10 \$. Dans certains cas, ces limites peuvent être plus élevées selon le mode de chargement. Vous ne pouvez charger votre carte plus de 2 fois par jour. Le montant maximal admissible pour les achats de biens et de services est de 5 000 \$ par jour, et le montant maximal admissible pour les retraits en espèces au guichet automatique bancaire est de 1 000 \$ par jour (la limite maximale combinée pour les retraits au guichet, les retraits au comptoir et les transactions au point de vente est de 5 000 \$ par jour). La carte ne peut être utilisée pour obtenir des espèces (remise en argent) au point de vente. On ne peut se procurer des espèces avec la carte qu'à un guichet automatique bancaire ou au comptoir à la plupart des banques. Le montant d'achat minimum qui sera traité au point de vente est de 1,00 \$. **VOUS NE POURREZ EXCÉDER LE SOLDE DISPONIBLE DE VOTRE CARTE LORS D'UNE TRANSACTION AU POINT DE VENTE OU D'UN RETRAIT AU GUICHET AUTOMATIQUE BANCAIRE. SI VOUS TENTEZ D'EFFECTUER UN ACHAT OU UN RETRAIT DONT LE MONTANT EST SUPÉRIEUR À CELUI DU SOLDE DISPONIBLE DE VOTRE CARTE, SOIT À UN POINT DE VENTE OU À UN GUICHET AUTOMATIQUE BANCAIRE, LA TRANSACTION SERA REFUSÉE.** CanaCash pourra modifier de temps à autre la limite maximale du solde des cartes, les limites maximale et minimale de chargement et les limites fixées pour les transactions au point de vente et au guichet automatique bancaire, et ce, sans préavis. Ces modifications seront publiées sur notre site Internet au [www.canacash.ca](http://www.canacash.ca).

6. En tout temps, vous pouvez obtenir des renseignements concernant le solde restant de la carte ou les détails de votre état de compte en visitant le [www.canacash.ca](http://www.canacash.ca) (le « site Internet ») et en vous connectant à la section destinée aux détenteurs de carte ou en communiquant sans frais avec notre service à la clientèle au 1-855-741-2262.

7. Il est recommandé d'obtenir un relevé sur papier de chaque transaction au point de vente ou opération au guichet automatique bancaire que vous effectuez avec votre carte. Vous avez la responsabilité d'obtenir un tel relevé et de vous assurer qu'il est exact. CanaCash n'est pas tenue de vous fournir un relevé d'opération, à l'exception d'un état de compte périodique. Les états de compte sont accessibles en vous connectant à la section destinée aux détenteurs de carte au [www.canacash.ca](http://www.canacash.ca). En cas d'erreur sur un relevé d'opération, vous devrez vous adresser au marchand en question ou à l'entreprise qui exploite le guichet automatique bancaire. De plus, vous devrez en aviser CanaCash en ligne au [www.canacash.ca](http://www.canacash.ca) ou en communiquant avec le service à la clientèle au 1-855-741-2262 dans les trente (30) jours suivant l'émission du reçu comportant l'erreur.

8. Dans le cas où vous recevriez par erreur de la part de CanaCash ou de toute autre manière un montant en espèces ou un crédit supérieur à la somme que vous avez versée, CanaCash se réserve le droit de corriger ladite erreur et de rectifier le solde disponible de votre carte. Vous vous engagez à rembourser à CanaCash immédiatement à sa demande tout montant en espèces ou crédit reçu en trop.

9. Si le solde de votre carte n'est pas suffisant pour effectuer le retrait ou l'achat voulu, la transaction sera refusée. Vous pourrez demander au marchand s'il accepterait que vous utilisiez votre carte pour effectuer un paiement fractionné. Ainsi, vous pourrez utiliser le solde restant de votre carte et payer la différence par un autre moyen. Sachez toutefois que les marchands n'ont aucune obligation d'accepter un paiement fractionné.

10. Un marchand ne pourra créditer votre compte que si CanaCash peut confirmer qu'une somme égale ou supérieure au montant du crédit a préalablement été débitée à votre compte par ce marchand. Un remboursement peut prendre jusqu'à 10 jours, selon le traitement de la transaction par le marchand.

11. Toute somme que vous fournissez au distributeur ou à tout autre intervenant autorisé pour charger votre carte ne constituera pas un dépôt et ne sera pas considérée comme une somme déposée à un compte de dépôt personnel. Aucun intérêt ne vous sera versé sur le solde de votre carte. De plus, le solde de votre carte ne sera pas assuré par la Société d'assurance-dépôts du Canada.

12. Si le solde de votre carte est à zéro ou négatif durant soixante (60) jours consécutifs, et si aucune transaction n'a été effectuée pendant cette période, CanaCash suspendra la carte, et aucune autre transaction ne sera autorisée. Toutefois, vous pourrez communiquer avec notre service à la clientèle pour faire réactiver votre carte. Des frais s'appliquent à ce service.

13. Si le solde de votre carte est à zéro ou négatif et aucun chargement de la carte n'a été effectué dans les 60 jours suivant sa suspension, CanaCash pourra fermer votre compte.

#### **PERTE OU VOL DE VOTRE CARTE OU DE VOTRE NIP**

14. Si vous perdez votre carte, une autre personne pourrait s'en servir. La carte peut être utilisée sans NIP pour effectuer des achats. Vous êtes entièrement responsable du soin et de l'utilisation de votre carte ainsi que de la protection de la confidentialité de votre NIP. Le NIP à votre disposition vous est fourni uniquement pour vous permettre de retirer des sommes de façon sécuritaire à un guichet automatique bancaire. N'écrivez pas votre NIP et ne le révélez pas à une tierce partie, y compris à un parent ou à un(e) ami(e). Évitez d'avoir un NIP que les autres pourraient facilement deviner. Vous pouvez changer votre NIP en ligne au [www.canacash.ca](http://www.canacash.ca) ou en communiquant avec notre service à la clientèle au 1-855-741-2262. Aucuns frais ne s'appliqueront à l'utilisation de notre système automatisé de réponse vocale interactive; toutefois, des frais de 2,99 \$ s'appliqueront si vous voulez parler à un agent de notre service à la clientèle. Des frais de 25 cents s'appliqueront à un changement de NIP. Grâce à la politique Responsabilité zéro de VISA, vous ne serez responsable d'aucune transaction illicite effectuée à un point de vente à l'aide de votre carte perdue ou volée, à moins de négligence grave ou de fraude de votre part. Le traitement d'une réclamation dans le cadre de la politique Responsabilité zéro peut prendre jusqu'à soixante (60) jours et peut exiger une enquête policière. La politique Responsabilité zéro ne s'applique pas aux retraits effectués à un guichet automatique bancaire à l'aide d'un NIP. Vous êtes responsable de toute utilisation de votre carte avec un NIP à un guichet automatique bancaire, qu'elle soit faite par vous ou par toute autre personne avec votre carte et un NIP.

15. Si vous perdez votre carte ou votre NIP ou pensez qu'une autre personne pourrait connaître votre NIP, vous devez communiquer immédiatement avec notre service à la clientèle en composant notre numéro sans frais, le 1-855-741-2262. Si vous nous fournissez votre numéro de compte et vos renseignements personnels, CanaCash va transférer le montant de tout solde restant à une carte de remplacement à neuf, moins nos frais de traitement, après le traitement de toutes les transactions effectuées avant que CanaCash ait pu agir selon les renseignements que vous lui avez fournis. CanaCash mettra à la disposition de ses clients un service à la clientèle leur permettant de communiquer 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 avec un représentant ou un système de réponse vocale pour leur permettre de faire annuler la carte aussitôt que leur message aura été enregistré. Vous aurez à répondre à une question vous identifiant fournie avec vos renseignements personnels. Vous devez prendre des moyens raisonnables pour protéger votre carte contre le risque de perte ou de vol. La carte de remplacement avec le solde restant de votre carte de crédit annulée, moins nos frais pour le remplacement de carte, seront envoyés dans un délai de 60 jours après que vous déclarez la carte pour nous comme étant perdue ou volée. Vous devez exercer une diligence raisonnable dans la sauvegarde de la carte de risque de perte ou de vol. La raison du retard dans l'envoi de votre carte est de s'assurer que toutes les transactions effectuées avant de se présenter votre carte comme étant perdue ou volée ont été correctement traitées.

16. Nous vous conseillons de traiter votre carte instantanée comme de l'argent comptant, car cette carte ne sera pas remplacée en cas de perte ou de vol.

#### **PERMISSION D'UTILISER VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

17. Pour que CanaCash puisse émettre une carte en votre nom en passant par un distributeur, pour qu'un distributeur agréé puisse charger ou recharger la carte et pour que CanaCash et le distributeur puissent vous fournir les services décrits dans la présente convention, CanaCash recueillera et utilisera des renseignements personnels vous concernant, y compris, mais sans s'y limiter, votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone, votre date de naissance, une pièce d'identité avec photo délivrée par un gouvernement et les quatre derniers chiffres de votre numéro d'assurance sociale, et pourra accéder aux détails concernant l'utilisation de votre carte. Ces renseignements personnels seront utilisés par CanaCash pour confirmer votre identité, vous fournir des services associés à la carte, vous envoyer des avis et communiquer avec vous par téléphone ou par écrit, ainsi que dans des communications avec les organismes gouvernementaux avec lesquels elle doit traiter, avec une agence d'évaluation du crédit ou avec une agence de recouvrement et pour recouvrer toute somme que vous devez à CanaCash. Veuillez visiter le [www.canacash.ca](http://www.canacash.ca) pour donner à CanaCash la permission de vous envoyer des avis par courriel, par message texte ou par téléphone concernant toute nouvelle, tout produit, toute offre spéciale ou toute mise à jour à propos d'un produit ou d'un service. À moins d'indications contraires prescrites par la loi ou énoncées dans la présente convention, CanaCash gardera vos renseignements personnels confidentiels et ne les divulguera pas à d'autres personnes (sauf aux personnes avec qui elle doit les partager aux fins de la présente convention) et aux fournisseurs de CanaCash sans votre permission. Vous consentez à ce que CanaCash modifie les conditions d'utilisation de vos renseignements personnels ou en ajoute d'autres, à condition de publier de telles modifications ou de tels ajouts sur son site Internet et de vous en aviser par courriel à l'adresse courriel que vous lui avez fournie ou par la poste à l'adresse municipale que vous lui avez fournie. Vous pouvez retirer en tout temps votre permission liée aux conditions d'utilisation de vos renseignements personnels, que ces dernières aient été ajoutées ou modifiées, au moyen d'un avis écrit à CanaCash. Si toutefois, vous retirez ainsi cette permission, vous devrez retourner votre carte à CanaCash pour qu'elle puisse fermer votre compte. Par la suite, tout solde restant, moins les frais applicables, vous sera remboursé par CanaCash.

## TITULAIRE DE CARTE SECONDAIRE

18.1 Vous pouvez obtenir une seule carte supplémentaire qui possède les mêmes fonctions que votre carte principale, à l'exception du chargement d'argent. Le titulaire de carte principal peut commander une carte secondaire en visitant notre site Internet au [www.canacash.ca](http://www.canacash.ca) et en ouvrant une session dans la section « Ma carte ».

18.2 Respect de toutes les directives. Le titulaire de carte principal et tout titulaire de carte secondaire s'engagent à respecter toutes les directives et toutes les demandes émises ou réputées avoir été émises par l'un ou l'autre, conjointement ou séparément.

18.3 Annulation de la carte par le titulaire de carte principal. Le titulaire de carte principal peut en tout temps annuler la carte secondaire à condition de nous donner la possibilité de traiter la demande d'annulation dans un délai raisonnable tel que déterminé par nous.

18.4 Responsabilité des transactions effectuées par le titulaire de carte secondaire. Le titulaire de carte principal ainsi que le titulaire de carte secondaire, sont responsables, conjointement ou séparément, de toute utilisation de la carte par le titulaire de carte secondaire ou par toute personne autorisée à utiliser la carte par le titulaire de carte secondaire, y compris de tous frais s'appliquant à l'utilisation de la carte.

18.5 Obligations non remises en cause par un différend entre les titulaires de carte. Toutes obligations envers nous du titulaire de carte principal et du titulaire de carte secondaire, conformément à la présente convention, ne seront pas remises en cause par un différend entre les titulaires de carte ou toute reconvention ou tout droit de compensation découlant de la relation entre les titulaires de carte.

## FRAIS

19. Les frais associés à votre carte vous seront communiqués lors de l'émission de votre carte instantanée ou lors de votre demande de carte permanente, ou ils seront affichés chez le distributeur. Vous pouvez également consulter le tableau des frais au [www.canacash.ca](http://www.canacash.ca). Vous reconnaissez avoir pris connaissance des frais et vous vous engagez à payer les frais en vigueur pour les services offerts en vertu de la présente convention. Aucuns frais ne s'appliquent aux transactions au point de vente internationales. Toutefois, pour ces opérations, VISA ajoute des frais de 1 % en plus des frais FOREX de 2,5 %.

Détails	Montant
Achat, activation et 1 <sup>er</sup> chargement de la carte	19,95 \$
Dépôt direct Interac en ligne	2,99 \$
Chargement d'espèces	2,99 \$
Transaction au point de vente	<b>Gratuit</b>
Paiement de facture	1,49 \$
Avis par message texte	0,25 \$
État de compte en ligne	<b>Gratuit</b>
Frais mensuels de tenue de compte	3,49 \$
Service à la clientèle automatisé	<b>Gratuit</b>
Service à la clientèle par un préposé	2,99 \$

Frais d'utilisation – guichet automatique	1,89 \$
Avance de fonds à la banque**	1,89 \$
Retrait refusé – guichet automatique	0,50 \$
Frais d'utilisation – guichet automatique international	3,99 \$
Retrait refusé – guichet automatique international	0,50 \$
Virement d'une carte à une autre	3,99 \$
Frais de réactivation	3,99 \$
Frais de conversion de devises Forex	2,5 %
Remplacement de la carte	15 \$
Changement de NIP	0,25 \$
Changement d'adresse (en ligne)	<b>Gratuit</b>
Carte secondaire	9,95 \$
Frais pour achat contesté (sans succès)	10 \$
Changement temporaire du statut de la carte	1 \$
Remboursement (fermeture de compte)	10 \$
Avance de fonds maximale à la banque	1 500 \$
Chargement maximal	2 500 \$
Valeur maximale de la carte	5 000 \$
Retrait maximal au guichet automatique	1 000 \$
Achat maximal au point de vente	5 000 \$
Chargement minimal	10 \$

\*Les marchands vont facturer des frais supplémentaires, \*\*Les banques et les propriétaires de guichet automatique bancaire peuvent facturer des frais supplémentaires

20. Sans restriction, CanaCash pourra exiger des frais pour l'émission de la carte, le chargement ou le rechargement de la carte, la tenue de compte mensuelle, l'utilisation d'un guichet automatique bancaire, les transactions refusées au guichet automatique bancaire, le remplacement ou la désactivation de la carte et la production d'un état de compte ainsi que pour tout autre service indiqué au tableau des frais et services, tels que décrits dans la présente convention. Les frais peuvent être modifiés de temps à autre par CanaCash moyennant l'affichage d'un avis sur le site Internet. Les nouveaux frais entreront en vigueur dix (10) jours après la publication de l'avis (« date de mise en vigueur »), que vous ayez ou non reçu un tel avis. En utilisant votre carte après la date de mise en vigueur, vous consentez à payer les frais indiqués au nouveau tableau des frais et services. Vous reconnaissez que les établissements exploitant un guichet automatique bancaire, les marchands et les fournisseurs de services de téléphonie mobile (messages textes) peuvent exiger des frais supplémentaires pour leurs services.

Des frais mensuels de tenue de compte seront exigés pour les cartes suspendues et les cartes dont le statut est « actif ».

Si vous déménagez et avez besoin de mettre à jour votre adresse, vous pouvez le faire gratuitement en ligne au [www.canacash.ca](http://www.canacash.ca) en vous connectant à la section destinée aux détenteurs de carte. Vous pouvez aussi communiquer avec notre service à la clientèle au 1-855-741-2262 pour faire un changement d'adresse; toutefois, des frais de 2,99 \$ s'appliqueront à toute communication directe avec un préposé.

Veillez noter qu'en vous connectant à la section de notre site destinée aux détenteurs de carte au [www.canacash.ca](http://www.canacash.ca), vous pouvez traiter de nombreuses questions relatives à votre compte sans avoir à payer des frais pour parler à un préposé.

### **NON-RESPONSABILITÉ**

21. Ni CanaCash ni le distributeur ne seront tenus responsables de quelque manière que ce soit de tout différend découlant de l'achat de marchandise ou de services à l'aide de la carte, du refus de tout détaillant d'accepter la carte ou de l'impossibilité de retirer de l'argent comptant à un guichet automatique bancaire. CanaCash et le distributeur ne sont pas responsables de tout manquement de la part d'un détaillant qui n'aurait pas fourni des biens et services achetés avec la carte ou dont les biens et services achetés avec la carte sont inappropriés ou n'ont pas la qualité voulue. Ni CanaCash ni le distributeur ne seront tenus responsables de tout agissement ou défaut d'agir de la part d'un détaillant ou de tout refus d'un détaillant d'accepter la carte, que ce défaut d'agir ou refus découle ou non d'une erreur ou d'une panne de l'équipement utilisé pour autoriser l'achat avec la carte.

CanaCash ne sera tenue responsable des dommages, des pertes ou des inconvénients pouvant survenir si vous ne pouvez utiliser la carte en raison d'un défaut, d'une erreur, d'une défaillance ou d'un problème technique provenant de notre distributeur ou ayant lieu chez notre distributeur, provenant de notre fournisseur de services ou de ses systèmes et équipements, ou provenant d'un guichet automatique bancaire.

Si un achat que vous ne pensez vraiment pas avoir effectué est indiqué à votre état de compte mensuel (disponible en ligne) , vous pouvez contester l'achat en envoyant par télécopieur au 1-954-377-0072 tous les renseignements pertinents à propos de l'achat contesté. Des frais de 10 \$ seront portés à votre compte pour ouvrir un dossier d'enquête. Si notre enquête révèle que vous n'avez réellement pas effectué l'achat en question, les frais de 10 \$ vous seront remboursés. Toutefois, si la transaction contestée s'avère légitime, les frais de 10 \$ ne vous seront pas remboursés.

22. Si vous avez une plainte ou une demande à propos de tout aspect du solde de votre carte, veuillez communiquer avec notre responsable des plaintes au 1-855-741-2262. CanaCash fera son possible pour régler le problème. Si, toutefois, vous ne pouvons vous donner satisfaction, vous pouvez communiquer avec le bureau suivant :

Agence de la consommation en matière financière du Canada  
427, avenue Laurier Ouest, 6<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1R 1B9  
Tél. : 1-866-461-3222

En ce qui concerne toute action ou réclamation directement ou indirectement liée à une plainte ou à une demande, vous consentez à ce qu'un concours d'actions entre vous et toute autre personne ne soit pas permis et vous engagez à ne pas intenter une action collective ni à y prendre part, que ce soit

comme représentant des demandeurs ou comme demandeur, si l'action collective se rapporte directement ou indirectement à toute plainte ou à toute demande découlant de la présente convention ou y étant liée.

## **ANNULATION**

23. Vous pouvez en tout temps résilier cette convention en communiquant avec nous au 1-855-741-2262. CanaCash annulera votre carte et vous postera un chèque dans les trente (30) jours ouvrables suivant l'annulation. Des frais de 10 \$ vous seront réclamés pour la fermeture de votre compte et l'envoi d'un chèque pour vous rembourser le solde de la carte. CanaCash peut résilier la présente convention en tout temps. Dans un tel cas, vous devrez retourner la carte à CanaCash immédiatement ou dans les délais prescrits par CanaCash. Vous serez remboursé(e) par chèque par CanaCash ou ses agents pour le montant de tout solde restant de votre carte, moins les frais à payer. Dans le cas où le solde de la carte serait insuffisant pour payer les frais mensuels de tenue de compte, CanaCash pourra désactiver la carte sans avis préalable. Le solde de votre carte ne peut être négatif en aucun temps. Le cas échéant, vous pourrez devoir payer des frais de réactivation pour utiliser à nouveau votre carte. En dépit de toute résiliation de la présente convention, vous devez remplir toutes vos obligations en vertu de la présente convention.

## **INTÉGRALITÉ DE LA CONVENTION**

24. La présente convention constitue l'entente intégrale entre les parties en ce qui concerne l'utilisation de la carte. La présente convention remplace toute autre convention ou toute autre entente entre les parties en ce qui concerne la carte.

## **MODIFICATIONS**

25. Sous réserve des dispositions de la clause 19 ci-dessus, CanaCash pourra modifier la présente convention en publiant sur son site Internet un avis décrivant les modifications, en publiant sur son site Internet une nouvelle convention ou en vous envoyant un avis par la poste ou par courrier électronique. Toute modification sera exécutoire à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Ainsi, vous serez réputé(e) avoir accepté cette modification et y être lié(e) dès la première utilisation de votre carte suivant la date d'entrée en vigueur de la modification. Dans l'éventualité où vous seriez en désaccord avec toute modification à la présente convention, vous consentez à cesser immédiatement l'utilisation de votre carte et à aviser CanaCash que vous résiliez la présente convention.

## **AVIS**

26. CanaCash peut vous faire parvenir un avis qui vous est destiné en particulier, soit par la poste dans une enveloppe suffisamment affranchie à l'adresse municipale que vous avez fournie, soit électroniquement à la dernière adresse courriel que vous avez fournie. CanaCash peut également vous faire parvenir un avis destiné à tout un groupe de détenteurs de cartes en publiant cet avis sur son site Internet. L'avis sera réputé avoir été reçu par vous dans les cinq (5) jours suivant la date de son envoi par la poste ou le jour ouvrable suivant son envoi par courrier électronique. Vous pouvez envoyer un avis à CanaCash sur son site Internet au [www.canacash.ca](http://www.canacash.ca), à l'exception d'un avis concernant une carte perdue ou volée, lequel avis ne peut être tel qu'énoncé ci-dessus. L'avis sera réputé avoir été reçu à sa date de livraison chez CanaCash ou le jour ouvrable suivant son envoi par courrier électronique.



## **LOIS APPLICABLES**

27. La présente convention est régie par les lois de la province où vous avez obtenu votre carte pour la première fois. Les parties se soumettent exclusivement à la juridiction des tribunaux de cette province quant au règlement de tout différend découlant de la présente convention.

## **AUTONOMIE DES DISPOSITIONS**

28. Dans l'éventualité où une partie de la présente convention est jugée invalide ou non exécutoire par un tribunal ou un organisme gouvernemental compétent, cela n'aura pas d'effet sur la validité ou le caractère exécutoire des autres parties de la présente convention, lesquelles demeureront en vigueur et seront interprétées comme si la partie jugée invalide ou non exécutoire n'avait pas été incluse à la présente convention.